

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze et le vingt un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.

Présents : Madame BAYOL Cathy, Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, BIAU Lucien, JOUANY Claude, CAGNAC Jean-Luc, OGBURN Patrick, Mesdames BOCQUET Christiane, MAGUET Jocelyne, LAURES Aline, ESCABASSE Sophie, Messieurs BONNAFE Gérard, DUJARDIN, Eric.

Absents excusés : Madame RICARD Mireille (pouvoir), Monsieur LAGANE Joël (pouvoir).

Secrétaire de séance : Madame Cathy BAYOL.

Secrétaire de Mairie : Madame Régine DURAND

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal du 13 mai 2011 approuvé et paraphé par tous.

I – DELIBERATIONS

1 – Choix des différentes entreprises pour la réhabilitation de l'annexe du Sacré-Cœur.

Madame le maire présente l'avancement du projet et les devis recueillis pour les différents lots de travaux. Suite à la comparaison des offres, il est proposé de voter pour retenir les entreprises :

-Entreprise FONT (peintures, doublage, placo)	45 280,76 € TTC,
-Entreprise COURREGES (menuiseries)	20 363,98 € TTC,
-Entreprise VIE (électricité, chauffage)	8 742,88 € TTC,
-Entreprise BOURRIE (plomberie, VMC)	9 939,55 € TTC,
-Entreprise MOURLHON (escalier)	6 373,48 € TTC,
-Entreprise TURELLA (crépi extérieur)	8 132,80 € TTC.

Le total des devis s'élève à 98 833,45 € TTC.

Vote : pour : 15 à l'unanimité.

2 – Dénomination des chemins.

Pour terminer la numérotation des habitations sur la commune, Monsieur CASTELIS présente les voies qui ne sont pas encore signalées.

La dénomination cadastrale de la plupart des chemins convient, mais pour d'autres, des noms doivent être choisis. Une discussion s'installe et il est proposé de prendre l'avis de Monsieur POMET de la DDT (Direction des Territoires) pour délibérer.

Nous reviendrons sur ce point au prochain conseil municipal.

3 – Mesures fiscales « Logements » possibles.

- Taxe sur les logements vacants.

La mise en place de l'OPAH (Opération programmation pour l'amélioration de l'Habitat) sur le territoire du Pays Midi-Quercy permet d'aider les propriétaires qui souhaitent rénover le bâti existant. Cette aide débute au montage du dossier avec une assistance technique par un architecte et une aide financière en plus de celle donnée par l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). La politique de ces différentes institutions va dans le sens de l'aide aux propriétaires occupants et répond à la volonté de la maîtrise de l'énergie et de la diminution de l'émission des gaz à effet de serre.

Suite à l'étude, le Pays Midi-Quercy compte 2 400 logements vacants dont 373 sur la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron ».

Les communes peuvent décider par une délibération l'institution d'une taxe sur les logements vacants depuis plus de cinq ans. Un tel dispositif peut s'expliquer par la volonté d'inciter les propriétaires à remettre en état des logements et ainsi revitaliser les centres bourgs.

Suite à un échange, le Conseil Municipal décide de ne pas adopter le principe de cette taxe qui ne concerne que peu d'habitations.

- Exonération de la taxe foncière pour les logements antérieurs à 1989 et ayant bénéficié de dépenses éligibles au crédit d'impôt pour économiser l'énergie.

Ce type de mesure renforce les orientations de Grenelle et encourage les propriétaires à effectuer des travaux d'isolation thermique.

Suite à la discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place cette mesure fiscale.

4 – Exonération de la part communale de la taxe foncière non bâtie pour les propriétaires de vignes et de vergers.

Madame le maire expose un courrier de la direction générale des finances publiques informant de la possibilité de modifier, dans le cadre de la loi, les impôts directs locaux. C'est ainsi que dans la loi de finances pour 2011 codifiée à l'article 1395 A du CGI les propriétaires de vergers et de vignes pourront être exonérés de taxes sur le foncier non bâti à partir de 2012 à condition que la collectivité locale vote la mesure. Cette proposition s'appuie sur les modalités du calcul de cette taxe lors de sa mise en place. En effet, le mode de calcul de la valeur locative a généré pour ces productions une surimposition. Ce type de production connaît des difficultés depuis de nombreuses années. Pour Montricoux, elle concerne un propriétaire et la réduction de cette recette est estimée à 334 € par le centre des impôts.

Madame le maire propose d'appliquer cette exonération pour une durée de trois ans.

Vote : pour 14 ; Abstention : 1

5 – Demande de subvention au titre de travaux divers d'intérêt local.

Madame le maire rappelle que des aides financières ont été sollicitées au titre de la réserve parlementaire à Madame le Député Brigitte BARREGES pour les travaux de la rue des Remparts et pour la construction des ateliers municipaux. Nous avons eu une réponse favorable et une attribution de 20 000 €uros pour chaque projet.

Pour valider ces aides, la Préfecture nous demande un dossier avec une délibération du Conseil Municipal actualisée avec le montant de cette aide inscrite dans le plan de financement.

Madame le maire propose de voter pour valider le projet « aménagement des Remparts » en ajoutant la subvention au titre de travaux divers d'intérêt local de 20 000 €.

Vote : pour, 15

Madame le maire propose de voter pour valider le projet de construction des ateliers municipaux en ajoutant la subvention au titre de travaux divers d'intérêt local de 20 000 €.

Vote : pour, 15

II – INFORMATIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS.

Madame le maire propose à partir d'un tableau actualisé, de faire le point sur les diverses subventions : celles versées récemment, celles en cours, et les demandes prévues.

II – QUESTIONS DIVERSES

- Sophie ESCABASSE expose le souci rencontré à l'école de foot pour transporter les joueurs lors des matches du samedi. En effet, du fait du manque de parents accompagnateurs, serait-il possible de demander le prêt du minibus à Nègrepelisse ?

Madame le maire doit se renseigner.

- Organisation du prêt de la salle des fêtes.

Madame le maire rappelle que la réservation et la location de la salle constituent un véritable travail réalisé pendant 17 années par Madame Chantal THEOTEC bénévolement.

Pour des raisons personnelles, elle a souhaité être secondée et Madame Cathy BAYOL a assuré cette tâche pendant une année.

Après discussion, il est proposé de confier l'organisation (prêt du matériel, état des lieux, remise des clés) à un employé municipal à heure et jour précis.

Madame Cathy BAYOL s'occupe des réservations, de les transmettre à l'employé, du planning et du paiement.

La séance est levée à 23 heures 15 mn.